

NOUVELLE DU JOUR.

PARIS.

Commémoration de la Fédération du 14 juillet.

CEtte commémoration, qu'on a essayé de troubler de mille manieres différentes, s'est faite avec un éclat & un ordre étonnant. La cérémonie a commencé sur les 2 h., & s'est terminée à 4 h. moins un quart. M. l'évêque de Paris a officié. Après la messe on a chanté un *Te Deum* en grand chœur, pendant lequel M. de Menou a attaché à tous les drapeaux & guidons un ruban aux couleurs nationales, qui lui étoit remis par M. Bailly. Le cortege est arrivé sur les une heure, & a été salué par une salve d'artillerie disposée au bas du champ de Mars, du côté de la riviere. — Voici l'ordre :

Ordre du Cortege.

Fort détachement de cavalerie, précédé de trompettes. Détachement de grenadiers, précédé de tambours. Corps de musique. Députations de la garde nationale du département & les corps militaires. (Corps de troupes précédé de tambours). Les juges de paix. Les tribunaux de districts, précédés de leurs huissiers. (Corps de troupes) Le tribunal de cassation. Le modèle en relief, de la Bastille, donné à la ville de Paris par M. Palloy. (Musique, tambours). Les électeurs de 1789. (Corps de troupes).

les électeurs de 1790. Détachement des gardes de la ville. (Tambours). Les députés des comités de sections. Autre détachement des gardes de la ville, (Musique de la ville). La municipalité. Les notables. (Corps de troupes). Officiers municipaux des villes & autres lieux des districts de St-Denis & Bourg-la-Reine ; &c &c. Le département de Paris. Les ministres. (Gros corps de musique & tambours). Les drapeaux des bataillons des trois premieres divisions de la garde nationale parisienne. Députation de l'Assemblée Nationale. Drapeaux des bataillons des trois dernieres divisions. Corps de troupes. Fort détachement de cavalerie.

On avoit dressé, pour la députation de l'Assemblée Nationale, la municipalité & autres corps & députations, des tentes sur une des parties latérales du Champ de Mars. L'autel de la Patrie faisoit face à ces tentes ; il portoit des peintures & des inscriptions différentes de celles de 1790. On y voyoit figurer entr'autres le *Triomphe de Voltaire*. Des inscriptions étoient remarquables par la simplicité : les gens de goût ont été de nouveau révoltés de voir des *Romains* jurer de défendre la constitution & la liberté *Françoise*. Sur quelques milliers d'hommes soudoyés pour troubler cette solemnité, on apprendra avec plaisir qu'il n'y a eu que 3 ou 4 événemens capitaux ; l'événement qui a fait le plus d'éclat est celui d'un sieur Collar, marchand, rue de la Monnoie, chassé de son bataillon & dégradé. Toutes les gardes nationales des environs de Paris avoient effacé le nom du *Roi* de dessus leurs drapeaux. Ce *nom* s'est trouvé sur l'autel, après ceux-ci : *Dieu*, la *Nation* & la *Loi*; il a été égalem. effacé. Nous observerons à M[r] Célérier, qui s'est élevé contre cette radiation, que ce n'est pas précisement le nom de *Roi* qu'on a effacé, mais celui de *Louis XVI*, qu'on abhorre autant qu'il étoit cher.

Détails de la commémmoration du Champ de Mars.

Cette commémoration s'eſt faite avec un éclat & une majeſté dont on ſe forme difficilement une idée. Dès le matin la garniture avoit été établie, & pendant la nuit un piquet nombreux avoit veillé autour de l'autel : cette précaution étoit d'autant plus eſſentielle, qu'on ſavoit à n'en pas douter, que les ennemis de la choſe publique avoient fait tous leurs efforts pour rendre cette journée déſaſtreuſe : l'objet de la délibération de l'Aſſemblée Nationale devoit naturellement échauffer les eſprits. Il ne faut pas perdre de vue que le rapport avoit été retardé, tout exprès, afin d'exciter des convulſions ſur leſquelles eſpéroient quelques hommes, parés du titre de légiſlateurs, & qui égarent, par leur politique aſtutieuſe & barbare, les 7 comités, & les rendent les repaires de l'intrigue & du crime. On avoit auſſi excité du tumulte dans pluſieurs quartiers ; & l'on avoit pris des diſpoſitions pour ouvrir les priſons, & elles auroient été ouvertes ſans l'activité de la garde nationale, qui, après la cérémonie faite, a été *rappellée* de toute part. Dans le Champ de Mars même, un grand nombre de ſcélérats ſoudoyés firent leurs efforts pour exciter la diviſion ; l'un d'eux ſe croyant ſoutenu, donna un ſoufflet à un factionnaire qui lui paſſa ſa bayonnette à travers le corps (1) Enfin les brigands qui, ſous le

---

[1] Il y en a eu 5 d'arrêtés : celui-ci, qui eſt mort, dit-on, de ſa bleſſure ; le ſieur Collard, marchand de la rue de la Monnoie, & qui a été chaſſé de la garde nationale, &c. Un eccléſiaſtique déguiſé, que la cavalerie a eu bien de la peine à arracher des mains de la garde nationale d'une mu-

nom de *Marat*, mettes ſans ceſſe des *torches*, des *tiſons* & des *poignards* entre les mains du peuple ; avoient ſoufflé leurs fureurs dans des tubes de feu : jamais le mot de Sixte-Quint n'a pu être mieux appliqué qu'au célèbre jour du 14 juillet (2). — Mais repouſſons ces tableaux affligeans que nous ne ſerons peut-être trop tôt forcés de rappeller, & paſſons au récit deſcriptif de la *commémoration*.

Nous avons déja rendu compte de l'ordre & de la marche du cortège ; il nous reſte à offrir à nos lecteurs l'aſpect du champ de mars ; il étoit abſolument diſpoſé comme l'année précédente, à l'exception cependant qu'il n'y avoit ni l'amphitéâtre pratiqué à l'école militaire, ni les trois arcs de triomphe par leſquels on y entroit : on avoit cru inutile auſſi d'établir des banquettes ſur le vaſte amphithéâtre du ceintre : le public, d'un tiers au moins plus nombreux qu'à la Fédération a aſſiſté à cette fête debout, & tout le monde a remarqué que l'aſpect en étoit plus beau & plus impoſant.

---

nicipalité voiſine. Il y avoit au moins 400 mille ſpectateurs, & le projet étoit d'échauffer les eſprits, afin de ſoulever le peuple contre la garde nationale. En effet, pendant qu'on arrêtoit dans l'intérieur, il y avoit dans les amphithéâtres du ceintre des gens apoſtés qui crioient : allons les délivrer des mains de ces habits bleus ; enfin [& ce n'eſt pas ſans certitude que nous l'affirmons ici], il y avoit un complot formé, très-certainement formé, & dans lequel entroient un grand nombre de membres des 7 comités corrompus de l'Aſſemblee Nationale.

(2) Sixte V, au milieu de tous les troubles dont la France étoit agitée de ſon tems répondit à une perſonne qui lui demandoit quel état étoit le mieux gouverné ? La France, dit-il, car *il l'eſt par la Providence*.

L'enſemble ſe deſſinoit aux yeux d'une maniére plus gracieuſe. Enfin, ces 3 ou 400 mille têtes réunies & variées par leurs ajuſtemens & les accidens de la lumiére, repréſentoient ces prairies diaprées de fleurs, ſur leſquelles les regards ſe repoſent avec complaiſance. (1) --- Précifément au milieu de la partie latérale qui regarde les invalides, on avoit fixé pluſieurs tentes dont une très-vaſte & ouverte ſur le devant. C'étoit dans cette tente que ſe réunirent la députation de l'Aſſemblée Nationale & celles des corps adminiſtratifs & judiciaires; enfin, les députés de la garde nationale & autres corps. Les autres tentes étoient réſervées aux aſſociations particuliéres. Le devant de l'autel de la Patrie faiſoit face à ces trois tentes; ſa forme en général reſſembloit à celle qu'on lui a donnée l'année derniére; mais ſes acceſſoires & les peintures étoient changées, & les inſcriptions n'étoient pas les mêmes.

Deſcription de l'Autel de la Patrie.

Cet autel eſt rond. Des draperies & des guirlandes de roſes l'environnent; il eſt porté ſur deux marbres, l'un de granit oriental, & l'autre de marbre blanc, élevées ſur une platte forme quarrée flanquée, de quatre pieds deſtaux, ſur les faces deſquels on voit huit bas-reliefs; ſur les deux faces tournées du côté de l'école militaire ſont peints des jeunes hommes dans la vigueur de l'âge, qui prêtent le ſerment ſur l'autel. Sur le devant de cet autel eſt peint le bonnet de la *Liberté*, dont le nom eſt écrit au-deſſus : — & au-deſſous :

(1) Indépendamment de l'amphithéâtre on avoit laiſſé pénétrer dans l'intérieur un grand nombre de perſonnes, qui formoient tout autour du champ de mars un cordon très-agréable qui ſembloit détaché du grand amphithéâtre, & lui ſervir d'appui.

NOUS JURONS DE LA DÉFENDRE.

Sur l'une des deux faces de l'autel, du côté de la riviére est représenté le triomphe de Voltaire au panthéon François, la seule inscription qu'il y ait est le nom du triomphateur, [VOLTAIRE.] Sur l'autre est représenté le civisme sous la figure d'un jeune homme, la France le couronne, & l'histoire écrit la belle action. Sur la droite est un autel sur lequel sont des armes pareilles à celles que tient le jeune athlète, des vieillards les montrent à deux autres jeunes citoyens, & font naître dans leur cœur une émulation civique. L'intention de l'artiste a été d'indiquer dans le jeune homme que la patrie couronne, celui qui a arrêté le Roi à Varennes. Cette face porte cette inscription :

PRIX DU CIVISME,

A CELUI QUI A BIEN MÉRITÉ DE LA PATRIE.

Sur la gauche, & à la partie qui regarde les Invalides, les bas-reliefs représentent la force publique dirigée par la prudence & la sagesse. La force publique est représentée par un faisceau, & la sagesse & la prudence par deux femmes qu'on distingue par leurs attributs. Voici l'inscription :

LA PRUDENCE DIRIGE. — LA LOI ORDONNE.
LA FORCE EXÉCUTE.

Du côté opposé, deux renommées la trompette à la bouche, publient les droits de l'homme. — Au haut d'une pierre, contre laquelle elles sont appuyées, on lit : CONSTITUTION ; & au-dessous :

Les hommes naissent & demeurent libres
Et égaux en droits.
Les distinctions sociales ne peuvent être fondées
Que sur l'utilité commune.

Au pied de l'une de ces Renommées, on voit le commerce & les arts, figurés par un vaiſſeau, par un buſte, une palette, le chapiteau d'une colonne. De l'autre côté, on voit fleurir l'agriculture, indiquée par une charue, les inſtrumens du labourage, des fleurs & des fruits.

Sur la face oppoſée on voit l'Hiſtoire, repréſentée par pluſieurs figures, dont les unes recueillent les faits, & les autres les écrivent ſur des tables d'airain. Voici les inſcriptions :

Hiſtoire de France, IV août M. DCC. LXXXIX.
Déclaration des droits de l'homme;
XX août M. DCC. LXXXIX.
Abolition du règne feodal;
Année M. DCC. XCX.
Fédération générale des François.

Ces huit bas-reliefs, d'une compoſition ſavante & riche, ſont de M. le Sueur, ſculpteur, ancien penſionnaire de l'académie de France à Rome, & artiſte d'un mérite diſtingué. Aux quatre coins de l'autel étoient placés quatre vaſes ou caſſolettes dans leſquels on brûla des parfums pendant toute la cérémonie.

L'architecte auquel la direction générale a été confiée ſont Mr Célerier & Mr Bienaimé ſous les ordres du premier. Ce ſont ces deux mêmes artiſtes qui ont dirigé les travaux relatifs à la fête de Voltaire.

Les gardes nationales des municipalités voiſines environnoiët l'autel, ayant leurs drapeaux au centre; derriere elles étoient les détachemens commandés de la garde nationale. La cavalerie étoit aux deux extrémités. Toutes les députations réunies ſe ſont rendues en grande pompe autour de l'autel. Une nombreuſe muſique, jouant l'air du refrain chéri, guidoit leurs pas:

796

les députations étoient escortées par des sections des 60 bataillons de l'armée parisienne, ayant leurs drapeaux, qui se sont rangés dans toute la circonférence de l'au el de la patrie, avec ceux des gardes nationales voisines, ce qui faisoit un effet le plus piquant : celui de la Bastille escortoit le mo lele de cette forteresse fameuse, & les ouvriers qui l'avoient démoli à la tête desquels étoit le patriote Palloi. Pendant la messe & le *Te Deum*, plusieurs salves d'artillerie se sont fait entendre, & une musique brillante électrisoit toutes les ames. Pendant le *Te Deum*, tous les drapeaux se sont rendus au pied de l'autel où M. de Menou, au nom de l'Assemblée Nationale, leur a attaché des rubans tricolor qui lui étoient remis par M. Bailli. Des applaudissemens nombreux & des cris de vive la liberté ! ont retenti dans tout ce cirque immense lorsque le drapeau conquis à la Bastille a été revêtu des couleurs nationales. Enfin la joie a succédé à cette fête civique, qu'un ciel pur & sans nuages a éclairée.

BASSES - PYRÉNÉES. --- (*Pau.*) On écrit de Bayonne, que la ci-devant duchesse de Montmorency a été arrêtée sur les frontieres d'Espagne. On lui a trouvé plus de 2 millions de numéraire. --- Le bruit s'étoit répandu que le commandant de la citadelle devoit s'expatrier & emporter les clefs du fort. La municipalité du bourg St-Esprit a jugé à propos de le faire arrêter. Les soldats citoyens viennent d'obtenir l'agrément de garder la citadelle. --- Le cordon de troupes espagnoles augmente de jour en jour. Loin de craindre leur attaque, les amis de la constitution la désirent.

Les ci-devant seigneur & curé de Lons, décrétés par le tribunal du district de Pau, viennent d'être arrêtés & conduits à Ste-Palaie. Ils alloient joindre les aristocrates refugiés sur le terroir espagnol, d'où ils répandent des écrits incendiaires pour soulever les bons villageois contre les autorités constituées. Le patriotisme des administrateurs & la fermeté des gardes nationales, rendent & rendront toujours leurs projets inutiles.

FIN.